

Présentation du Concours d'idées

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine



Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Directeur de la publication : Jean-Michel MARCHAND.

Comité de rédaction : Edouard SEGALEN, Michel MATTEI, Christèle BULOT, Catherine ALLEREAU.

Conception : Graphival et PNR LAT (Catherine ALLEREAU). *Impression* : Graphival. *Crédit photos* : Agence Scenart, Michel MATTEI

Pour la couverture : Xavier BEGEL, Rémi BONET, Mathieu CHARTIER, Galdric FLEURY, Hervé SAMIN et Matthieu LABARDIN.

Imprimé à 500 exemplaires. Dépôt légal : novembre 2011.

Ouvrage achevé d'imprimer sur les presses de l'Imprimerie Graphival à Ballan-Miré en novembre 2011.

Opération réalisée avec le soutien financier de :



Ce projet est cofinancé
par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage avec le
FEDER en régions Centre et
Pays-de-la-Loire.



et avec le soutien technique de :



Edito

Lorsque nous visitons des opérations d'urbanisme dites « de référence » – Écoquartiers ou autres démarches revendiquant une étiquette verte - nous nous posons souvent la question de l'ancrage au territoire. L'application de techniques architecturales performantes du point de vue énergétique ne doit en effet pas faire oublier l'histoire du lieu, du terroir. Les nouvelles constructions doivent apporter leur contribution sans pour autant l'estomper. Si les mêmes recettes sont appliquées d'un bout à l'autre de la France, où sera alors l'inscription patrimoniale ? C'est pourtant ce qui a été souvent fait depuis que l'homme s'est affranchi des contraintes naturelles grâce à la standardisation des modèles économiques immobiliers et à l'industrialisation des procédés de constructions.

Avec ce concours, nous sommes à la croisée des chemins. Celui du défi énergétique, aux conséquences sociales et environnementales encore difficiles à appréhender, et celui du respect du patrimoine, qui est une richesse indéniable pour nos paysages. Ils ne doivent d'ailleurs pas uniquement être perçus comme le reflet d'un passé prestigieux, certes, mais révolu. Nous voulons au contraire montrer que nous nous inscrivons dans une dynamique d'évolution de notre cadre de vie que nos descendants pourront trouver toujours remarquable car porteur d'identité ligérienne.

Les nombreuses propositions qui nous sont parvenues apportent leur lot de découvertes, d'astuces, de suggestions méthodologiques, de revendications techniques... Autant d'éléments ne pouvaient être repris dans un seul ouvrage. Nous espérons que ceux présentés dans ces quelques pages aideront tous les maîtres d'ouvrages, privés ou publics, à se donner les moyens de l'embaras du choix qualitatif. Nous avons également souhaité compléter cette édition par un film qui apporte un autre regard sur l'habitat ligérien de demain.

Que toutes les équipes soient ici remerciées d'avoir participé à ce foisonnement d'idées !

Jean-Michel MARCHAND,

*président du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine,
conseiller général du Maine-et-Loire*

Yves DAUGE,

*vice-président du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine,
conseiller spécial à l'UNESCO*

Claude MAINGUY,

*vice-président du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine,
président du Jury*

Le Concours d'idées



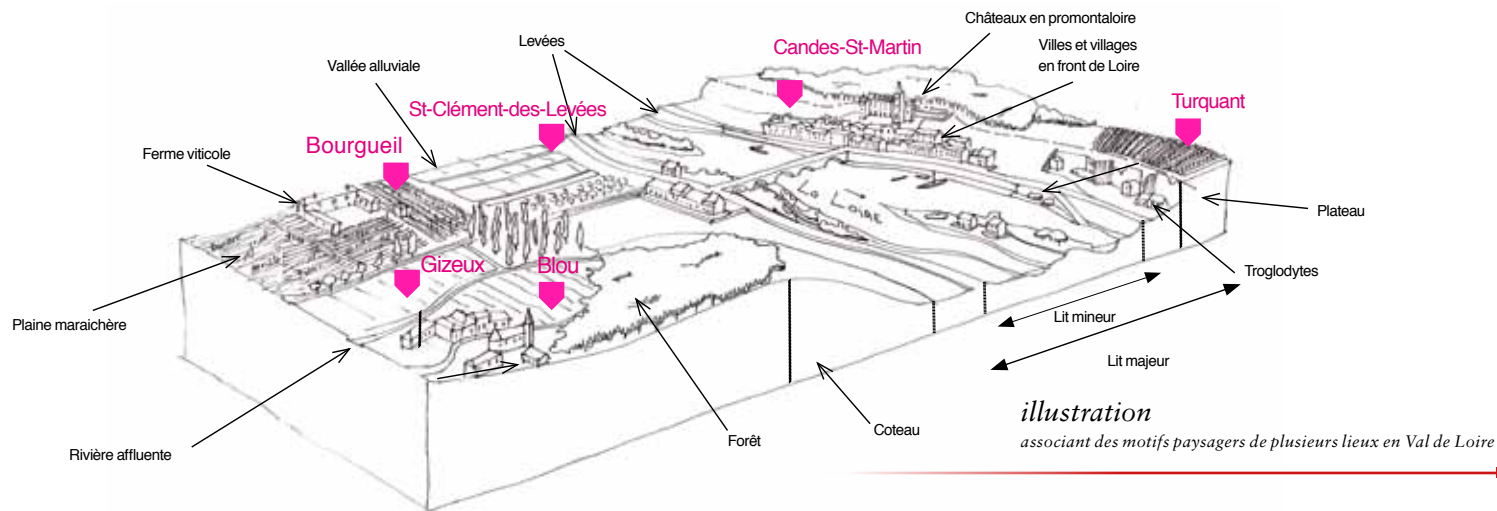
UN CONCOURS D'ARCHITECTURE, POURQUOI ?

Depuis 2007, compatible avec les enjeux du Grenelle de l'environnement, le Plan Climat Territorial du Parc naturel régional prescrit de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre. Les communes du Parc se sont donc engagées à réduire considérablement la consommation en énergie de l'habitat. La réglementation thermique (RT) 2012 imposera aux bâtiments neufs une consommation maximale de 50 kilowattheures (kWh) par m²/an, soit trois fois moins que nos constructions les plus récentes. Ce nouveau paradigme dans le domaine du bâtiment suscite une certaine inquiétude auprès des élus et des maîtres d'ouvrage, notamment lorsque les contraintes patrimoniales sont importantes.

Les paysages ligériens sont le résultat de siècles de travail pendant lesquels le milieu naturel a été harmonieusement transformé par l'homme.

Cependant, ces constructions remarquables mettant en œuvre des matériaux locaux (le tuffeau, le falun, le grès ou l'ardoise) ne doivent pas être opposées à l'architecture contemporaine. Le concours d'idée, lancé en juin 2010 par le Parc, s'interroge donc sur la capacité à réaliser une intervention contemporaine en site sensible. Il a permis à des professionnels ou étudiants en architecture d'imaginer des logements innovants conciliant performance énergétique, intégration patrimoniale, faisabilité technique et mixité sociale.

L'appellation « Maisons Passives Ligériennes » traduit l'ambition du projet. Il s'interroge sur la difficulté d'allier des objectifs de performance « passive », concept allemand de « maison (presque) sans chauffage » avec des formes urbaines en cohérence avec l'habitat ligérien traditionnel.



illustration

associant des motifs paysagers de plusieurs lieux en Val de Loire

LE CHOIX DES SITES

Suite à un appel à parcelle lancé par le Parc, de nombreuses communes ont présenté des sites potentiels. Un groupe de travail a évalué les servitudes (PPR...), les enjeux patrimoniaux (ZPPAUP, Périmètre MH...), la situation dans le paysage urbain ou la volonté communale de poursuite opérationnelle pour choisir les six sites d'étude. Ceux-ci sont représentatifs des problématiques du territoire, à savoir :

- Relier un centre bourg de forte densité à une zone pavillonnaire, à Blou.
- Reconquérir une dent creuse en plein centre ville, à Bourgueil.
- Construire contemporain en plein cœur d'un site patrimonial, à Candes-Saint-Martin.
- Réhabiliter une ferme et insérer des logements neufs, à Gizeux.
- Sortir de la logique pavillonnaire en zone inondable, à Saint-Clément-des-Levées.
- Construire en pied de coteau exposé au Nord, à Turquant.

L'IMPORTANCE DE LA DÉMARCHÉ

Ce concours a pour objectif de réfléchir à l'insertion d'architecture contemporaine dans des lieux aux servitudes fortes. Il n'a pas vocation à trouver une solution « clé en main » à appliquer systématiquement. La démarche des architectes est donc primordiale, puisqu'elle illustre un processus de projet reproductible à l'avenir. En s'appuyant sur les documents ressources (atlas du paysage, notice de présentation des sites...) et sur les contraintes de chaque site, les équipes ont répondu aux enjeux patrimoniaux, environnementaux, socioculturels et économiques qui forment les critères indispensables pour la réussite de chaque projet.

Sur les six parcelles proposées, l'organisation n'a pas souhaité préciser le nombre de logements. A partir des principales typologies demandées (du T2 au T5), les candidats ont déterminé l'implantation la plus pertinente en précisant le nombre de logements qu'ils ont souhaité inscrire dans le site. Bien que l'on cherche à concilier patrimoine et modernité, l'enjeu se porte aussi sur la capacité à créer une architecture contemporaine, en s'écartant de toutes productions pastichées.



Le Jury

LES TRAVAUX DU JURY

Composé d'architectes, d'urbanistes, d'élus et de thermiciens, les travaux du jury se sont déroulés en deux temps. A partir des 102 propositions, les membres du jury ont retenu une première sélection de six projets, soit un par site.

Les six propositions sélectionnées ont ensuite bénéficié d'une Simulation Thermique Dynamique (STD) afin de définir précisément la pertinence des solutions présentées au regard des performances énergétiques demandées.

Enfin, le 16 février 2011, les six finalistes ont été reçus par le Jury pour argumenter leur choix et leur projet. Echanges et débats ont abouti au classement des trois lauréats.

- 1^{er} prix : Florine WALLYN pour sa proposition « Elastik », habitat groupé et modulable, à Bourgueil.
- 2^{ème} prix : Xavier BEGEL, Rémi BONET, Mathieu CHARTIER, Galdric FLEURY, Hervé SAMIN et Matthieu LABARDIN pour leur projet « De la place à la venelle », habitats collectifs et individuels groupés à destination des habitants de toute génération de Gizeux.
- 3^{ème} prix : Vincent GOURVIL, Caroline LEPOUTERE, Dominique HUET et Didier LE GOFF pour leur proposition « Au gré du fleuve », combinaison de maisons individuelles et logements groupés à Saint Clément des Levées.





COMPOSITION DU JURY

- Adrienne BARTHELEMY, Architecte des Bâtiments de France, SDAP d'Indre-et-Loire
- Jean-Pierre BOUYNEAU, Adjoint au Maire de Verrie
- Mélanie CLAUDE, Architecte
- Jean-Pierre DEVERS, Maisons Paysannes de Touraine
- Jean-Pierre DUCOS, Directeur adjoint du CAUE du Maine-et-Loire
- Bruno DUQUOC, Architecte urbaniste
- Anthony DUVERGER, Directeur Maîtrise d'Ouvrage Maine-et-Loire Habitat
- Patrick GACHET, Directeur technique de l'Agence Locale de l'Énergie d'Indre-et-Loire
- Francis GOUAS, Président de la CAPEB 37 d'Indre et Loire
- François LE GUILCHER, ADEME délégation régionale des Pays de la Loire
- Claude MAINGUY, Président du Jury et de la commission éco-construction, Maire de la Ménitrie
- Jean-Michel MARCHAND, Président du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
- Éric PEIGNE, Correspondant aménagement durable, DREAL Centre
- Olivier ROBERT, Ambassadeur du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine
- Jérôme SOLARD, Thermicien, Ajire énergie
- Jean-Louis TROTTE, représentant de la CAPEB 49

Lexique



Bioclimatique : la construction bioclimatique consiste à valoriser l'environnement géographique et climatique d'un bâtiment, dans le respect de la santé, des modes et des rythmes de vie des usagers du bâtiment.

Déperditif : un bâtiment mal isolé est dit «déperditif» quand une partie de la chaleur produite s'échappe. Les déperditions seront plus importantes à mesure qu'augmente la surface de l'enveloppe. Un bâtiment très compact et isolé possède donc peu de surfaces déperditives.

Déphasage : c'est la propriété du matériau à décaler dans le temps le passage de la chaleur. Un déphasage de 12h00 permet de bénéficier des apports thermiques du soleil de midi dans la maison qu'à partir de minuit. Un bon déphasage assure un bon confort d'été.

Emprise au sol : rapport entre la surface du terrain et la projection au sol du volume bâti de la construction à l'exception des éléments de saillie et d'ornement (balcons, terrasses, débords de toiture..).

Epannelage : en urbanisme, il s'agit de la forme urbaine globale d'un édifice inséré dans sa rue sans les détails.

Evolutivité : aptitude à évoluer dans le temps et dans l'espace.

Filière sèche : ensemble des acteurs de la construction intervenant avec des matériaux secs par opposition à la filière humide (ciment, plâtre). La filière sèche supprime donc les temps de séchage réduisant les délais de construction.

Gabions : sorte de casier, le plus souvent fait de solides fils de fer tressés et contenant des pierres, utilisé dans le bâtiment pour décorer une façade nue ou construire un mur de soutènement.

Inertie (thermique) : désigne la capacité physique d'un matériau à conserver sa température. On recherchera l'inertie thermique d'un bâtiment occupé en continu afin de minimiser les apports thermiques pour maintenir une température constante.

Logement collectif : les caractéristiques principales de ce type de logement sont : la superposition de plus de deux logements et les parties et entrées communes pour la majorité des habitations.

Logement intermédiaire : les caractéristiques principales de ce type de logement sont : la mitoyenneté verticale et/ou horizontale ne dépassant pas R+2, l'entrée et l'espace extérieur privatifs, les parties communes réduites et conçues pour une gestion peu coûteuse. L'habitat intermédiaire se situe donc entre le petit collectif et la maison.

Logement individuel groupé : les caractéristiques principales de ce type de logement sont : la mitoyenneté et le jardin privatif sur parcelle plus petite qu'en lot libre. Par la continuité des façades, la forme urbaine qui en résulte rappelle certaines rues traditionnelles des centres-bourgs.

Logement traversant : un logement est traversant si ses baies ne sont pas placées à plus de 75% sur la même façade. On l'emploie généralement pour un appartement qui donne sur les deux faces opposées d'un bâtiment.

Mitage urbain (ou étalement urbain) : désigne l'implantation d'édifices dispersés dans un paysage. Il implique une dégradation du paysage rural qui perd son homogénéité, une extension coûteuse des réseaux, une augmentation des déplacements et de la consommation d'énergie associée.

Mœllons : pierre de petite dimension utilisée pour la construction.

Noue (paysage) : sorte de fossé peu profond et large, végétalisé, qui recueille provisoirement de l'eau, soit pour l'évacuer via un trop-plein, soit pour l'évaporer ou l'infiltrer sur place.

Pignon : désigne à l'origine la partie supérieure triangulaire du mur d'un bâtiment servant à donner des versants à un toit.

PPR : Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles. Document réglementaire mis en place par l'État pour limiter l'exposition aux risques les personnes et les biens situés dans une zone inondable ou exposée aux mouvements de terrain (caves, coteaux,...).

Pompe à chaleur (PAC) : la PAC est un dispositif thermodynamique qui consiste à extraire de la chaleur à une source froide pour la céder à une source chaude, par évaporation compression et condensation d'un fluide approprié. Soit l'inverse d'un réfrigérateur.

Servitude : contraintes et obligations instaurées généralement par les pouvoirs publics.

Shed : type de couverture, souvent associé aux bâtiments industriels présentant un profil en dent de scie et composé d'un versant vitré, exposé au Nord pour un éclairage régulier et d'un autre, de pente plus faible, à couverture opaque.

Simulation Thermique Dynamique (STD) : ce logiciel a pour objectif de connaître les besoins en chauffage selon les scénarios d'occupation et de connaître le comportement thermique en évaluant les risques de surchauffe.

Vêtire : système d'isolation de façade constitué d'éléments préfabriqués comprenant un isolant et une plaque de parement à fixer sur l'extérieur du mur.



Adresses utiles



La déclinaison du développement durable dans les projets d'urbanisme et de construction s'impose peu à peu. Elle prend une tournure réglementaire avec la « Grenellisation » des procédures d'aménagement : évaluation environnementale, pourcentage de logements sociaux, étude des potentialités d'énergie renouvelable, densité, part de logements sociaux, etc... Les collectivités ont plus que jamais besoin d'aide pour fixer leurs objectifs et piloter leurs projets.

Le Parc

En référence à sa charte, le Parc développe des outils d'aide à la décision qui sont répertoriés sur son site Internet dédié à l'urbanisme durable <http://www.pnr-lat-urbanisme.fr>.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

7, rue Jehanne d'Arc
49730 MONTSOREAU
Tél. 02 41 53 66 00 - fax. 02 41 53 66 09
Mél : info@parc-loire-anjou-touraine.fr
www.parc-loire-anjou-touraine.fr

L'État

Au travers de ses Directions Départementales du Territoire, l'État assiste les communes dans l'élaboration des documents d'urbanisme et assure au final le contrôle de légalité. Les unités territoriales sont les interlocuteurs privilégiés qui mobilisent les diverses compétences internes qui pourront apporter leurs conseils. Celles concernées par le territoire du Parc sont :

Pour le grand Saumurois (Nord et Sud Loire)

ZA des Aubrières
144, rue des Landes de Terrefort
BP 70 - 49408 SAUMUR cedex
ddt-ut-saumur@maine-et-loire.gouv.fr
Tél. 02 41 40 20 50 - fax : 02 41 67 61 24

Pour Angers et sa région

Cité administrative - Bat M
49047 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 86 65 02 - fax : 02 41 86 82 76
Mél : ddt-ut-angers@maine-et-loire.gouv.fr

Pour le Chinonais

14, rue Paul-Huet - BP 60143
37501 CHINON
Tél. 02 47 93 65 55 - fax : 02 47 93 65 59
Mél : ddt-ut-chinon@Indre-et-Loire.gouv.fr

Pour Tours et le Nord de l'Indre-et-Loire

61, av. de grammont
37041 TOURS Cedex
Tél. 02 47 70 80 90 - fax : 02 47 70 80 99
Mél : ddt-ut-tours@Indre-et-Loire.gouv.fr

Les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine

Rattachés au Ministère de la Culture, ces services ont en charge la promotion d'une architecture et d'un urbanisme de qualité, s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnant. Les Architectes des Bâtiments de France veillent au respect de la réglementation des Sites Monuments Historiques.

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 37

36 rue Clocheville - BP 5949 - 37059 TOURS Cedex
Tél. : 02 47 31 03 03 - fax : 02 47 31 03 09
Mél : sdap.indre-et-loire@culture.gouv.fr

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 49

Hôtel de Maquillé
10 bis rue du Canal, 18 rue du cornet
49100 ANGERS
Tél. 02 41 23 10 90 - fax : 02 41 23 10 99
Mél : sdap.maine-et-loire@culture.gouv.fr

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

Les CAUE ont pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère aussi bien auprès du grand public qu'à destination des maîtres d'ouvrage publics et privés.

CAUE de Maine-et-Loire

Maison de l'Architecture, des territoires et du Paysage
312, avenue René Gasnier
49100 ANGERS
Tél. 02 41 22 99 99 - fax : 02 41 22 99 90
Mél : contact@caue49.com
www.caue49.com

CAUE de Touraine (Indre-et-Loire)

11, place de la préfecture 37000 Tours
Tél. 02 47 31 13 40
Mél : caue37@caue37.fr

Espaces Info Energie**Agence locale de l'énergie d'Indre-et-Loire**

62 rue Marceau 37000 TOURS
Tél. 02 47 60 90 70 - fax : 02 47 20 33 69
Mél : contact@ale37.org

Association Alisée

312 ave René GASNIER
49100 ANGERS
Tél. 02 41 93 00 53 - fax. 02 41 93 00 53
Mél : association@alisee.org

Agence Départementale d'Aide aux Collectivités d'Indre-et-Loire

Cette agence départementale a pour mission d'assister les communes et EPCI adhérents dans le montage technique, juridique et financier des aménagements. Il complète le CAUE 37 qui a plus vocation à s'adresser aux particuliers.

34, place de la préfecture
37927 TOURS Cedex 9
Tél. 02 47 37 49 53

Agences d'urbanisme

Les agences d'urbanisme sont des outils d'ingénierie travaillant au service de ses membres (communes, EPCI mais aussi État, chambres consulaires, universités...). Leurs aires d'intervention sont les agglomérations et exceptionnellement au-delà.

Agence d'Urbanisme de l'agglomération de Tours (ATU)

56, avenue Marcel Dassault BP 601
37206 TOURS cedex 3
Tél. 02 47 71 70 70 - fax : 02 47 71 97 35

Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA)

29, rue Thiers
49100 ANGERS
Tél. 02 41 18 23 80 - fax : 02 41 18 23 90
Mél : aura@aurangevine.org

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

7 avenue Jehanne d'Arc

49730 MONTSOREAU

tél. 02 41 53 66 00

fax. 02 41 53 66 09

www.parc-loire-anjou-touraine.fr

info@parc-loire-anjou-touraine.fr

Maisons passives ligériennes

Ouvrage gratuit
Ne peut être vendu



0 782952 439329